

29 mai 2009 -12:28

Appartient à [Conseil des ministres du 29 mai 2009](#)

## Animaux et produits animaux

**Diminution temporaire des contributions au Fonds budgétaire pour la santé et la qualité des animaux et des produits animaux**

**Diminution temporaire des contributions au Fonds budgétaire pour la santé et la qualité des animaux et des produits animaux**

Le Conseil des ministres a donné son accord de principe sur la proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre de l'Agriculture, de diminuer temporairement les contributions versées au Fonds budgétaire pour la santé et la qualité des animaux et des produits animaux.

Cette mesure rencontre la demande des organisations agricoles de diminuer les contributions pour les secteurs bovins, porcins et des produits laitiers. Pour ces trois secteurs, la réserve stratégique plafonnée est atteinte.

Pour mettre en oeuvre concrètement cette diminution, la ministre de l'Agriculture et la ministre de la Santé publique soumettront des projets d'arrêtés d'exécution au Conseil des ministres.

Le Fonds sanitaire finance les interventions dans le cadre de la lutte officielle contre les maladies des animaux.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>